



POUR DES INITIATIVES PUBLIQUES ÉGALITAIRES POUR TOUTES ET TOUS

DE L'ADS VERS L'ADS+

Cadre de référence pour les projets pilotes en analyse différenciée selon les sexes
dans une perspective intersectionnelle (ADS+) 2022-2027

Cette publication a été réalisée par Secrétariat à la condition féminine
en collaboration avec la Direction des communications du ministère des Relations internationales
et de la Francophonie

Pour plus d'information :

Secrétariat à la condition féminine
905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Télécopieur : 418 643-4991

Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

Site Web : Quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/secretariat-condition-feminine

Dépôt légal – Mai 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-94839-1 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

23-827-01

Table des matières

Introduction	1
Qu'est-ce que l'ADS+?.....	2
Objectifs des projets pilotes	3
Projets visés.....	3
Modalités.....	3
Mise en œuvre	4
Formation et accompagnement.....	6
Comité de travail ADS+	7
Constats et recommandations	7
Suivi des retombées de l'ADS+ dans les projets pilotes	8
Entrevues rétrospectives sur l'approche ADS+ par le SCF	8
Rôles et responsabilités	8

Introduction

En usage au gouvernement du Québec depuis 1997, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) fait partie des approches adoptées par le Québec pour favoriser l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Cette approche consiste à prévenir la création ou la reproduction d'inégalités entre les femmes et les hommes en discernant les effets que peut avoir un projet comme une loi, un plan d'action ou un service public sur les collectivités et les personnes qui les composent. La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 (Stratégie égalité) lancée le 23 juin 2022 témoigne de la volonté gouvernementale de renforcer l'application de l'ADS. La Stratégie égalité pose également une première balise à l'intégration de la perspective intersectionnelle à l'ADS, soit la mise en place de projets pilotes en ADS+, sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine (SCF).

Au Canada et à l'international, plusieurs administrations nationales, provinciales et municipales ont intégré la perspective intersectionnelle à leurs processus d'analyse d'impact différenciée selon les sexes¹. Des organismes de la société civile, dont des partenaires du SCF, suivent également ce mouvement et ont invité le gouvernement du Québec à actualiser son approche en matière d'égalité.

Pour lancer cette réflexion, le SCF a mis sur pied le [Comité consultatif en matière d'ADS+](#). Celui-ci est composé de personnes issues des administrations publiques provinciale, fédérale et municipale, ainsi que des milieux communautaires et de la recherche. Ses membres possèdent une expertise en matière d'ADS et d'ADS+. Six rencontres ont eu lieu en 2021. Le SCF a également fait réaliser, par l'Institut Femmes, Sociétés, Égalité et Équité (IFSEE), [une étude](#) sur les bénéfices et les enjeux connus de l'implantation de l'ADS dans les administrations publiques, en général, et ceux touchant l'intégration de la perspective intersectionnelle à l'analyse sexospécifique, en particulier. La mise en place des projets pilotes en ADS+ s'inscrit à la suite de ces travaux préliminaires et s'en inspire. Elle constitue une initiative concrète de mise en œuvre de l'ADS+ dans des projets du gouvernement du Québec.

¹ Les méthodes d'analyse peuvent porter des noms différents. Par exemple, l'administration fédérale canadienne utilise l'analyse comparative selon les sexes plus (ACS+).

Qu'est-ce que l'ADS+?

DÉFINITION ABRÉGÉE



L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) est une démarche d'analyse visant la mise en place d'initiatives publiques (locales, régionales, nationales) plus inclusives, dont l'objectif est l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes² et les hommes de même qu'entre les femmes elles-mêmes. L'ADS+ reconnaît que les catégories « hommes » et « femmes » ne sont pas des blocs homogènes et que la position sociale d'une personne est façonnée par une multitude de facteurs identitaires et sociaux en plus du sexe et du genre, dont l'âge, l'identité autochtone, l'orientation sexuelle, l'origine culturelle ou ethnique, la situation de handicap, la situation socioéconomique, etc.³. Ces facteurs, lorsqu'ils se recoupent (intersection), se renforcent les uns les autres et engendrent de nouvelles discriminations.

En discernant les effets différenciés que peut avoir un projet sur les collectivités et les personnes qui les composent, l'ADS+ prévient donc la création ou la reproduction d'inégalités entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes. L'ADS+ est pertinente pour tous les types de projets (politique, stratégie, plan d'action, loi ou règlement, mesure, programme ou service public). De même, elle s'applique à toutes les sphères d'activité gouvernementale (économie, transports, environnement, culture, etc.) et à toutes les étapes du cycle de gestion d'un projet : de la planification à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre et le suivi.

² Le terme « femmes » est préconisé dans ce document et fait référence, lorsque le contexte s'y prête, à toutes les personnes dont le sexe à la naissance est féminin (y compris les personnes non binaires, queers ou trans) ainsi qu'à toutes celles s'identifiant comme des femmes.

³ Pour éviter de les hiérarchiser, nous nommons les facteurs identitaires et sociaux en ordre alphabétique.

Objectifs des projets pilotes

Les projets pilotes ont pour objectif général d'expérimenter la mise en œuvre de l'ADS+ au gouvernement du Québec. Ils permettront notamment :

- d'expérimenter l'application de l'ADS+ au gouvernement;
- d'ajuster l'offre de formation et d'accompagnement du SCF grâce à l'expérience des partenaires;
- de développer des outils ADS+ complémentaires ou mieux adaptés aux réalités des ministères et organismes;
- de suivre les retombées de l'ADS+ sur les initiatives ciblées;
- de répertorier les bonnes pratiques pour intégrer l'ADS+ aux initiatives publiques;
- de recueillir de l'information, aux fins d'exemple, sur l'application de l'ADS+ à des initiatives publiques.

Projets visés

Dans le but d'assurer un accompagnement personnalisé, le SCF souhaite mettre en œuvre de manière progressive un nombre limité de projets pilotes en ADS+. Il vise un nombre minimum de cinq projets pilotes entre 2023 et 2027.

Le SCF approchera des ministères et organismes partenaires pour évaluer avec eux la possibilité qu'ils en fassent partie et pour établir un calendrier de déploiement.

Voici les caractéristiques des projets recherchés :

- Projets ciblés avec des retombées tangibles sur la population;
- Interventions de natures variées (plans d'action, stratégies, règlements, programmes ou services) dans des secteurs diversifiés;
- Projets permettant la prise en compte de plusieurs facteurs identitaires et sociaux, notamment l'âge, l'identité autochtone, l'orientation sexuelle, l'origine culturelle ou ethnique, la situation de handicap, la situation socioéconomique, etc.;
- Projets dont l'échéancier de mise en œuvre se situe entre 2023 et 2027, soit d'ici la fin de la Stratégie égalité.

Modalités

Les modalités proposées visent à fournir aux projets pilotes les conditions gagnantes pour la mise en œuvre de l'ADS+. Elles favorisent notamment l'engagement des équipes concernées ainsi que le partage d'expérience, et elles assurent un accompagnement personnalisé à toutes les étapes des projets.

Mise en œuvre

Dans la mise en œuvre de l'ADS+, les catégories de sexe et de genre restent transversales. La perspective intersectionnelle fait entrer dans l'analyse d'autres facteurs identitaires et sociaux susceptibles de créer de nouvelles discriminations, par exemple l'âge, l'identité autochtone, l'orientation sexuelle, l'origine culturelle ou ethnique, la situation de handicap, la situation socioéconomique, etc. L'ADS+ permet ainsi de préciser les enjeux propres à des populations rencontrant des obstacles supplémentaires au sein du grand groupe des femmes, en vue de favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes.

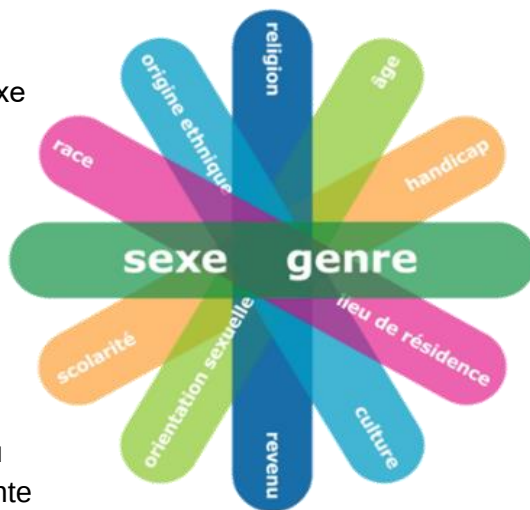


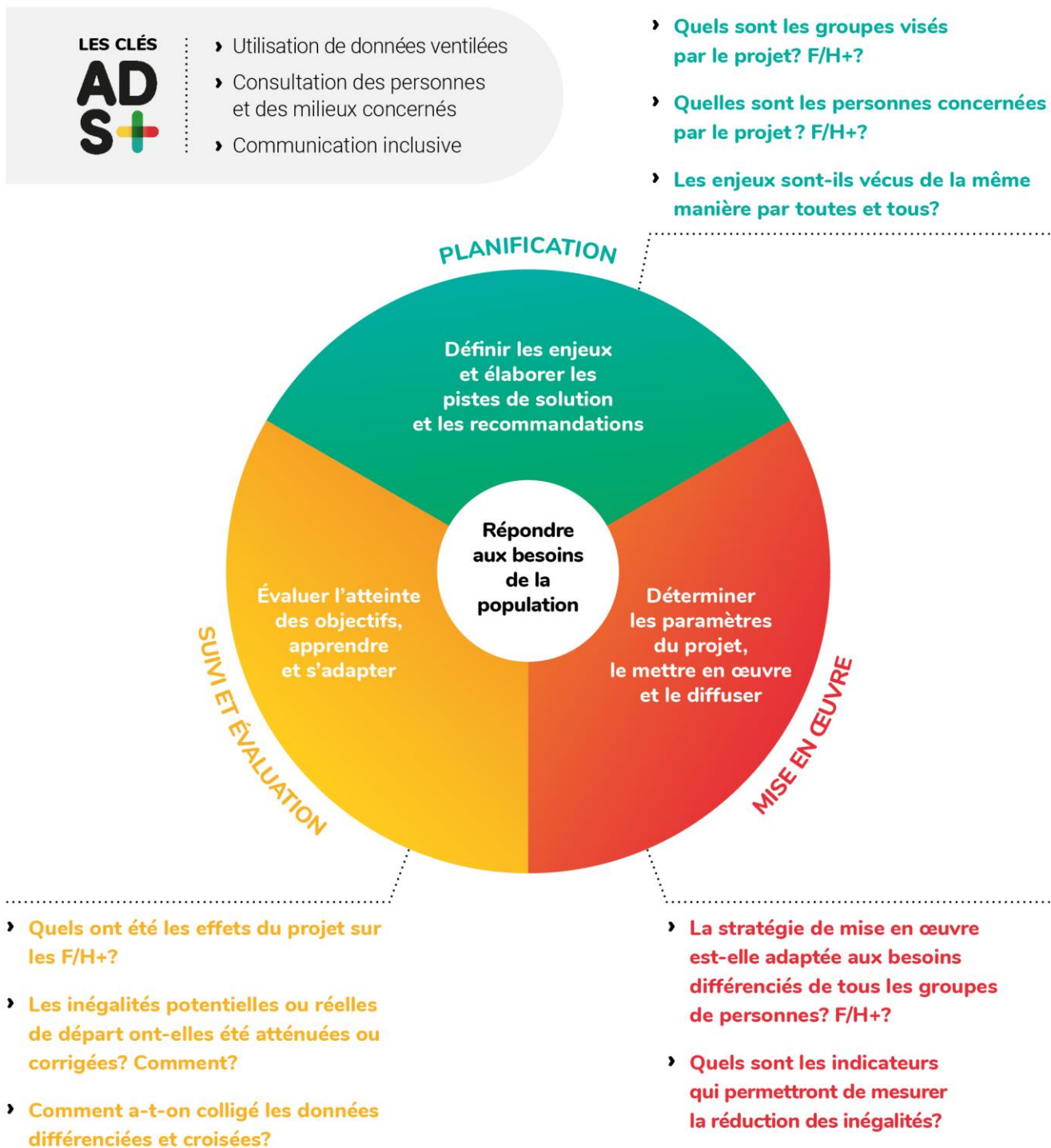
Figure 1 | Représentation graphique de l'intersectionnalité, Condition féminine Canada, 2018.

La méthode suggérée pour l'application de l'ADS+ aux projets pilotes s'appuie sur une approche qui consiste à « [e]xaminer, pour chaque étape typique d'élaboration [de projet], si l'approche intersectionnelle est pertinente et, si c'est le cas, inclure des personnes qui représentent chaque groupe ciblé dans le processus⁴ ».

Dans le cadre de l'ADS+, le SCF propose une démarche simplifiée qui correspond aux étapes habituelles de la gestion d'un projet au gouvernement : la planification, la mise en œuvre et, finalement, le suivi et l'évaluation. L'ADS+ permet donc d'intégrer la préoccupation liée à l'égalité entre les femmes et les hommes de même qu'entre les femmes elles-mêmes à chacune des étapes du projet ciblé. Notons que, s'il est préférable de tenir compte de l'ADS+ dès le début d'un projet gouvernemental, celle-ci peut aussi s'intégrer en cours de route, à l'une ou l'autre des étapes de la gestion du projet. Chaque portion de projet qui inclura une préoccupation d'égalité devra être considérée comme un gain non négligeable qui contribuera, à terme, à l'atteinte de l'égalité de fait au Québec.

⁴ Institut Femmes, Sociétés, Égalité et Équité, *Les enjeux soulevés par les considérations intersectionnelles sur l'égalité et l'équité*, Université Laval, 2021, p. 46.

Figure 2 Démarche simplifiée pour la réalisation d'une



F/H+ : femmes, hommes et personnes s'identifiant à des groupes sociaux susceptibles de subir de la discrimination liée à l'âge, à l'identité autochtone, à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine culturelle et ethnique, à la situation de handicap ou à la situation socioéconomique.

L'ADS+ repose donc sur :

- une bonne connaissance du portrait démographique de la population visée;
- l'analyse de données désagrégées qui permettent de discerner les réalités et les besoins des femmes et des hommes, ainsi que ceux des personnes s'identifiant à des groupes sociaux susceptibles de subir davantage de discrimination;
- la consultation des femmes s'identifiant aux groupes sociaux concernés par le projet et susceptibles de rencontrer des enjeux particuliers, ou d'organismes qui les représentent, à chaque étape du projet où elle s'avère pertinente (planification, mise en œuvre, suivi et évaluation);
- l'utilisation de stratégies de communication capables de joindre les personnes visées, et de les représenter.

Formation et accompagnement

Pour ce faire, le SCF offrira de la formation et de l'accompagnement aux équipes responsables de chacun des projets pilotes. Deux séances de formation offertes aux équipes projet permettront de poser les principes de base de l'ADS+ et de présenter des outils pour la mettre en application. L'accompagnement, quant à lui, se veut souple. Ses paramètres, comme la fréquence des rencontres ou les personnes présentes, seront déterminés en fonction de l'avancement des travaux et des besoins exprimés par l'équipe projet.

Par exemple, le SCF pourra offrir du soutien aux équipes projet pour :

- chercher de l'information et analyser des enjeux;
- établir des liens avec des groupes partenaires de la société civile;
- consulter des femmes s'identifiant aux groupes sociaux concernés par le projet et susceptibles de rencontrer des enjeux particuliers, ou des organismes qui les représentent;
- définir des indicateurs ADS+ pertinents.

Comité de travail ADS+

Sous la gouverne du SCF, un comité de travail ADS+ sera formé, regroupant une personne déléguée pour chaque projet pilote.

Le comité de travail ADS+ se réunira selon une fréquence annuelle à déterminer, et ses rencontres seront l'occasion de :

- fournir des informations d'intérêt général touchant les projets pilotes en ADS+;
- revenir sur les projets pilotes en ADS+ en cours pour mettre en commun les succès et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre, et pour échanger sur des pistes de solution;
- offrir de la formation continue en ADS+;
- offrir des ateliers de sensibilisation aux réalités de différentes populations, en partenariat avec des groupes de la société civile.

Le comité de travail offrira donc aux personnes déléguées des projets pilotes un soutien particulier pour la mise en œuvre de l'ADS+ et de la formation, ainsi que l'occasion d'échanger avec des personnes de différents ministères et organismes, également engagées en ADS+.

À noter que la composition du comité de travail ADS+ sera appelée à évoluer en raison de la mise en œuvre progressive des projets pilotes.

Constats et recommandations

L'appréciation globale du programme de projets pilotes en ADS+ tiendra compte, d'une part, des retombées de l'ADS+ sur les résultats des projets que les équipes participantes constateront et, d'autre part, des commentaires et suggestions que les équipes projet formuleront à propos de l'approche proposée par le SCF.

Des rapports annuels des équipes projet, des entrevues rétrospectives ainsi que les échanges tenus lors des rencontres du comité de travail ADS+ serviront d'intrants pour estimer la valeur ajoutée de l'ADS+ aux retombées des projets ciblés, pour définir les bonnes pratiques en matière d'ADS+ au gouvernement du Québec et pour formuler des recommandations en la matière aux autorités gouvernementales.

Suivi des retombées de l'ADS+ dans les projets pilotes

Les projets pilotes devront inclure des cibles sexospécifiques et intersectionnelles, tant quantitatives que qualitatives, en vue du suivi des retombées de l'ADS+. L'équipe projet aura à produire un rapport annuel pour assurer le suivi du projet pilote au regard des indicateurs qu'elle aura préalablement définis avec l'accompagnement du SCF. Par exemple, on pourrait recenser le nombre de personnes issues des groupes établis et incluses dans le projet, les sonder sur leur sentiment d'avoir pu s'exprimer sur leurs enjeux, ou encore quant à leur degré de satisfaction vis-à-vis des résultats.

Le rapport annuel comprendra également un questionnaire complémentaire préparé par le SCF, que les équipes des projets pilotes devront remplir. Ce questionnaire contribuera à recueillir des informations sur leurs pratiques en ADS+, et de discerner les effets de l'ADS+ quant à la prévention d'inégalités. Il pourrait aborder, par exemple, la capacité de l'équipe à déterminer les enjeux spécifiques à une population donnée et les stratégies mises en œuvre pour y arriver, ou permettre de souligner le fait que certains enjeux étaient ignorés et que des consultations les ont révélés.

Entrevues rétrospectives sur l'approche ADS+ par le SCF

Pour conclure les projets pilotes, le SCF proposera des entrevues aux équipes chargées des projets pilotes pour faire le point sur les obstacles et les bénéfices associés à cette approche du point de vue de ceux et celles qui la mettent en œuvre. Cette démarche permettra de dégager les facteurs de risque et de réussite quant à l'application de l'ADS+ dans les projets gouvernementaux.

Rôles et responsabilités

Leader gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, **le SCF a pour rôle de coordonner le programme de projets pilotes en ADS+ et de soutenir les ministères et organismes partenaires.**

Les ministères et organismes participants sont responsables de l'intégration de l'ADS+ aux diverses étapes du projet ciblé touchant leur mission.

Cette responsabilité implique :

- d'allouer le temps et les ressources nécessaires à l'application de l'ADS+ aux différentes étapes du projet pilote;
- de prendre en compte les recommandations issues de l'ADS+ aux différentes étapes du projet;
- de déléguer une personne de l'équipe chargée du projet ADS+ pour joindre le comité de travail en ADS+ (niveau professionnel).

Le tableau suivant récapitule les rôles respectifs de l'équipe ADS du SCF et des équipes projet des ministères et organismes partenaires, relativement aux activités et aux livrables des projets pilotes.

ACTIVITÉS ET LIVRABLES DES PROJETS PILOTES	RÔLES	
	Équipe ADS SCF	Équipe projet MO partenaires
Activités de formation à l'ADS+ : 2 séances de 2 heures	Responsable	Participante (La participation de tous les membres de l'équipe projet est demandée.)
Intégration de l'ADS+ au projet ciblé : L'ADS+ s'intègre à toutes les étapes d'un projet, soit la planification, la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation, et notamment au choix des indicateurs. Des rencontres périodiques de l'équipe projet et du SCF permettront le suivi des travaux. Des séances de travail pourront s'ajouter en fonction des besoins des équipes.	Accompagnatrice	Responsable
Collecte de données et suivi des indicateurs ADS+ : Les indicateurs ADS+ permettent de suivre les retombées de l'ADS+.	Accompagnatrice	Responsable
Rencontres du comité de travail ADS+ : Le comité de travail ADS+ réunira des personnes déléguées de plusieurs projets pilotes pour information, partage d'expérience et d'expertise, et formation. Fréquence des rencontres à déterminer en fonction des besoins.	Responsable	Participante (La participation d'une personne par équipe projet est demandée.)
Rapport annuel* : Préparé annuellement pour la durée du projet pilote, ce rapport implique de rendre compte des indicateurs ADS+ et de répondre à un questionnaire complémentaire visant à décrire le travail réalisé en matière d'ADS+.	Accompagnatrice	Responsable
Entrevues rétrospectives sur l'approche ADS+ : Ces entrevues semi-dirigées menées auprès des équipes projet permettront de déterminer les irritants et les bonnes pratiques pour l'intégration de l'ADS+, du point de vue des personnes qui la mettent en œuvre. Chaque équipe projet sera sollicitée une fois.	Responsable	Participante

* Le SCF fournira aux équipes projet un gabarit de rapport annuel à remplir.

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec

